

ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION A
L'OCCASION DE LA SAINT-NICOLAS LE SAMEDI 3 DECEMBRE 2016 A SAINT-DIE-DES-VOSGES –
Additif à l'arrêté du 16 novembre 2016**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Conseiller Régional du Grand Est,
VU le Code général des collectivités territoriales, livre 2, titre 1 : Police, chapitre 2 : « police municipale », notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2, et chapitre 3 : « pouvoirs de police portant sur des objets particuliers », notamment les articles L 2213-1 et L 2213-2,
VU l'article R.412-49 et R.417-10 du Code de la Route,
CONSIDERANT que le défilé de la Saint-Nicolas du 3 décembre 2016 nécessite des mesures d'ordre et de sécurité provisoires et exceptionnelles,

A R R E T E

Article 1 : A l'occasion du Défilé de la SAINT-NICOLAS le samedi 3 décembre 2016,

Le stationnement sera interdit de 13 heures à 20 heures

- Rue du 3ème B.C.P., de la rue des Travailleurs à la rue Aristide Briand.

Le stationnement sera interdit de 13 heures à 21 heures 30

- Rue de la Croix, entre la rue Pierre Bérégovoy et la rue d'Alsace.

La circulation sera interdite de 15 heures 30 à 20 heures :

- Rue de Périchamp, dans le sens de circulation rue d'Alsace / rue Pasteur ;
- Rue Pasteur, dans le sens de circulation rue de Périchamp / rue de la Gare.

Article 2: Des panneaux signalant ces interdictions ainsi que des panneaux de déviation seront mis en place par les services techniques de la ville.

Article 3 : Toutes mesures de police nécessaires pourront être prises sur place par les services de Police. Les véhicules en infraction pourront être enlevés aux frais, risques et périls de leurs propriétaires à l'initiative des services de Police.

Article 4 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 22 novembre 2016

Le Maire,

A blue circular official stamp of the Municipality of Saint-Dié-des-Vosges is partially visible behind a large, handwritten signature in black ink.

David VALENCE